

Meulan le mag n°07



édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Les Meulanais ont confirmé à l'occasion des récentes élections départementales leur vote de mai 2014 : ce n'est pas une fois mais deux fois qu'ils ont sanctionné le chef de file de l'actuelle opposition et ex-successeur désigné de l'ancien maire.

Et pourtant, malgré ces échecs, cette époque ne comprend toujours pas que la campagne est terminée et qu'il existe des temps dans la vie politique.

Pourquoi des propos agressifs et outranciers nous font-ils croire que tant l'opposition, outre d'avoir perdu ?

J'imagine effectivement qu'il ne doit pas être très agréable pour nos prédécesseurs et surtout à l'opposé de nous voir, avec courage et transparence :

- réduire les indemnités des élus de 30% en 2014 puis de 10% en 2015, car ils ne font pas taf
- actionner tous les leviers d'économie possibles, alors qu'aucune initiative n'était en place pour limiter des dépenses supérieures aux recettes depuis plusieurs années
- réarmer le déficit dont ils sont responsables et augmenter nos impôts
- renoncer à tout frais de représentation (DG) depuis notre élection, alors que ce n'était pas le cas
- annuler l'organisation de tout repas pour les élus de la majorité avec de l'argent public, comme cela se faisait par exemple régulièrement lors des Conseils municipaux
- acheter sur nos deniers personnels, pour ne pas impacter les finances communales, éclairage, photocopieur, cafetière, sièges, fournitures de nos bureaux...

Une autre conception de la chose publique, sans aucun doute...

Alors stop les ragots comme les votes à 10 000 € (pourquoi pas 100 000 € ?) devant la mairie ou encore le changement de moquette à 10 € et à pas 3 du bureau du maire !



Le Maire
Conseiller départemental des Yvelines
Cécile ZAMMI-FOPISCU

L'actu

Point sur les finances locales

Une réunion publique sur les finances de la commune a été organisée le 6 mai dernier, à la suite du vote du budget en Conseil municipal le 18 avril. Ces quelques pages vous présentent une synthèse de la situation.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015 sur le site internet de la Ville, www.ville-meulan.fr



Document(s)

[Télécharger le document](#)